

sénat - séance du 22 janvier 1998
intervention de Jack Ralite, sénateur maire d'Aubervilliers

M. le président. La parole est à M. Ralite.

M. Jack Ralite. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi dont nous débattons concerne la politique d'immigration. Si j'apprécie certaines des évolutions qu'il comporte par rapport aux textes précédents, textes que nous avons légitimement combattus, il demeure que nous avons besoin d'autre chose que d'une politique d'immigration. Nous avons besoin d'une politique des migrations internationales, élaborée sur la base des droits de l'homme. C'est de cette question que je souhaite traiter.

L'année 1998 est une année à fortes commémorations d'événements historiques. J'en rappellerai quatre, essentiels : 1598, l'Edit de Nantes ; 1848, la suppression de l'esclavage ; 1898, le « *J'accuse* » de Zola ; 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme.

A ces quatre événements vont les mots de Victor Hugo qui, à propos de l'abolition de l'esclavage, déclarait : « Le moment actuel sera compté dans ce siècle : c'est un point d'arrivée, c'est un point de départ. » Il ajoutait : « Le moment est venu de donner au vieux monde cet avertissement : il faut être un nouveau monde. »

C'est ainsi que ces quatre dates ont toujours une phosphorescence citoyenne et militante. Leurs constructeurs ont pensé à neuf dans des situations neuves, ont donné un point de départ, un nouveau monde.

Nous sommes dans une situation neuve appelant à des sauts de pensée, à une nouvelle fraternité humaine.

Précisément, il fallait, il faut mettre son tablier de travail républicain. La première tâche était, est de remplacer l'ordonnance du 2 novembre 1945, dont on ne peut pas dire qu'elle est bien parce qu'elle fut rédigée par de grands résistants. Certes, c'était le contexte de la Libération, mais aussi celui de l'empire colonial qui ne connaissait que des indigènes.

Ce texte, « proprement baroque », comme le qualifie Monique Chemiller-Gendreau, juriste internationale, dans un livre à paraître : *L'injustifiable, les politiques françaises de l'immigration*, il fallait le remettre en question. J'ai d'ailleurs lu, monsieur le ministre, que, dans une instance qui vous est légitimement chère, vous l'aviez évoqué. C'est notre tâche nouvelle, incontournable.

On nous parle sans cesse de mondialisation. Mercredi 14 janvier, j'étais au Parlement européen pour une audition sur l'AMI, l'accord multilatéral sur l'investissement, négocié à l'OCDE, accord qui concerne les seuls pays les plus riches - je rappelle qu'ils représentent 20 % de la population et qu'ils entendent garder durablement 80 % du revenu mondial. Les autres pays devront se rallier ultérieurement ; singulière conception de la coopération, du codéveloppement si nécessaire, avec le Sud notamment.

L'objet de l'AMI est de constituer une « république mercantile universelle », dominée par les entreprises transnationales qui auraient tous les droits et aucun devoir. Le droit privé dominerait le droit public et les Etats, de protecteurs et redistributeurs, ne deviendraient que contrôleurs et assistants. On a pu parler à propos de l'AMI d'un « totalitarisme doux ».

Bien entendu, je récusé - et j'imagine que je ne suis pas le seul - cette démarche parce que le marché sans conscience ni miséricorde y laisse, avec la coopération de nombreux Etats, aller et venir capitaux et marchandises alors que nombre d'Etats y trient, avec la coopération du marché, dans la circulation des personnes.

La vraie question neuve qui nous est posée n'est ni la fuite en avant, ni l'impuissance démissionnaire, ni le repliement identitaire, c'est celle de la liberté de circulation qui, jumelée au principe d'égalité, doit pouvoir s'étendre au plus grand nombre en amont des Etats, à charge pour eux d'en préciser les conditions d'exercice. Si vous me permettez une comparaison, le code de la route succède au droit et à la liberté de conduire sans discrimination.

J'habite Aubervilliers, ville plurielle depuis longtemps : 30 % de la population est d'origine étrangère comme en 1914. Il y a donc une profonde expérience toujours vivante du « vivre ensemble » mais aussi, face au développement de la pauvreté, comme un frémissement mauvais qui vise l'autre, l'étranger, et nourrit une sorte de « racisation » de la question sociale. Vous savez bien qu'une demande sociale non traitée risque de s'abolir, à terme, dans l'exacerbation de références identitaires.

Au passage, je dirai que les problèmes sociaux des villes comme Aubervilliers demandent une considération concrète d'un tout autre niveau que ce qui s'est fait dans le passé.

Mais ce qui se noue et se dénoue à Aubervilliers existe partout en Europe et au-delà, à des degrés divers et avec des spécificités.

L'Europe ne peut exister sans la reconnaissance concrète de la diversité des peuples qui la composent et des hommes et des femmes d'autres pays qui y viennent pour un séjour ou pour y vivre.

Or l'Europe qui s'est réjouie de la chute du mur de Berlin n'existera pas avec le mur des accords de Schengen, véritable police des étrangers. L'Europe et la France, en premier lieu, ont un besoin et un devoir de « relancer les dés de l'universel ».

« L'universel, selon Torga, c'est le local sans les murs », et d'ailleurs les multiples histoires des composantes culturelles de l'Europe sont non pas des identités pures mais une mêlée ; ces multiples histoires sont des rencontres, des altérations, des reconfigurations, des irrigations, des greffes.

Aujourd'hui, cette mêlée rencontre une donne historique inédite posant une question brûlante, la nécessité d'une nouvelle articulation entre le national et l'international, entre le droit à la ressemblance et le droit à la différence, dépassant les étroitesse nationales comme les universaux stéréotypés conciliant le besoin de cohérence et le respect de la diversité.

C'est, par exemple, le problème « citoyen d'une nation » et « citoyen dans une nation ». Je pense qu'est en train d'émerger une citoyenneté transnationale source d'une unité nouvelle comme une et diverse. La Méditerranée terrestre que sont l'Europe et ses nations a besoin de dépasser ce que Pessoa appelait « l'impolitesse nationale ».

Elles ont besoin de droits fondamentaux - le droit d'asile, quel que soit l'auteur des persécutions, en est un - « d'égalité de l'épiderme », selon l'expression d'un conventionnel, la veille de la première suppression de l'esclavage, le 3 février 1793.

Finalement, c'est la grande question de l'altérité, de l'option d'autrui, de la conscience que l'on existe par l'autre et réciproquement qui est posée centralement et concerne chaque individualité. La plénitude de la vie, ses espérances et ses désirs, comporte toujours l'autre. Jacques Brel signifiait bien cette problématique en disant que la misère pour un enfant, c'est quand il ne rencontre pas un regard d'adulte. Dès la petite école, il y a nécessité d'apprendre au bambin « à taper de ses dix doigts sur le clavier du piano du monde », disait Rosa Luxemburg dans sa lutte contre le nationalisme, débouchant toujours sur des communautés restreintes.

L'élan du pluralisme est à l'ordre du jour à condition de ne jamais se pétrifier - il peut exister une intolérance de l'harmonie - à condition qu'en son sein les vérités diverses aient de l'hospitalité pour les autres vérités. Travail inouï qui rejette le bouc émissaire, l'exclusion, l'excommunication, l'irruption de l'insensé et l'attentisme quand l'essentiel est en cause. La vie ne peut court-circuiter la dissonance, l'inaccoutumance et doit recourir à des pensées passerelles, à une « fertilisation croisée » : « Si je diffère de toi, loin de te léser je t'augmente », disait Antoine de Saint-Exupéry.

Eh bien, ce projet de loi aurait dû nous augmenter en n'oubliant jamais que notre propre langue s'est augmentée avec des mots venus d'ailleurs et qu'exprime ce « petit poème d'occasion » de Bernard Chambaz, qui nous fait beaucoup penser aux sans-papiers, avec qui je suis solidaire :

- « S'il fallait renvoyer chez eux
- « Les mots arabes ou arabo-persans
- « Ça ferait du monde
- « Et un drôle de vide sur notre carte de séjour :
- « Azur hasard
- « D'algebre à zénith
- « Jupe (ce serait dommage) & matelas & nuque (mon amour)
- « Abricot & sirop & sorbet & sucre & tambour
- « Sans oublier la famille (tambourin, tambour battant) & guitare lilas luth nénuphar orange
- « Maboul comme azimut qui va bien & comme
- « Zéro qui nous résume
- « Et on serait bien ennuyé ».

Alors - c'était l'objet de mon propos - je nous appelle à ne pas être ennuyés par un empilement de lois et de circulaires, mais à oser ouvrir le débat pour penser autrement, comme le dit Jacqueline Costa-Lascou, non pas l'immigration, mais les migrations internationales, ces mobilités transfrontières qui tissent déjà un nouveau lien social et qui marqueront le XXI^e siècle. Point de départ, un nouveau monde, disait Victor Hugo ! (*Applaudissements sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen, ainsi que sur les travées socialistes.*)